

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPECIALE DU CONSEIL, TENUE LE
MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE
SAINT-LUC, À 18H30**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le conseiller Lior Azerad
Le conseiller Sidney Benizri
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed. président
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
La conseillère Andee Shuster

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Jonathan Shecter, directeur général,
Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière
agissant à titre de secrétaire de réunion
Andry Rafolisy, directeur des finances et trésorier

231260

**RÉSOLUTION POUR LA PRÉSIDENTE (LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI À
TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT)**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

AND RESOLVED:

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve, par la présente, le conseiller Steven Erdelyi à titre de maire suppléant et préside la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 à 18h30. »

CARRIED UNANIMOUSLY

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 18h37 pour se terminer à 18h50. Une (1) personne a soumis une question et la question a reçu une réponse.

1) Lavinia Guramulta

La résidente s'est enquis des informations sur la différence des taux d'imposition entre la Ville et d'autres villes démunicipalisées, ce à quoi le maire par suppléant Erdelyi a répondu que la Ville a le troisième taux d'imposition le plus élevé parmi les villes démunicipalisées de l'île, attribuant cela à la fourniture de services étendus tels que la bibliothèque, ce qui distingue la Ville des autres villes démunicipalisées.

La résidente a ensuite demandé pourquoi le taux d'imposition n'était pas disponible sur le site Web de la Ville, ce à quoi le maire par suppléant Erdelyi a précisé que le taux d'imposition est effectivement publié sur le site Web de la Ville.

Enfin, le résident a cherché des informations sur la raison d'être du Département des travaux publics et a demandé des renseignements sur les salaires des employés de la Ville, ce à quoi le maire par suppléant Erdelyi a décrit le Département des travaux publics comme l'un des plus importants de la Ville, responsable de diverses tâches telles que le déneigement, l'entretien des parcs, l'entretien des routes, la collecte des déchets, et plus encore. En ce qui concerne les salaires, il a mentionné que la majorité des employés de la Ville sont syndiqués et bénéficient d'une rémunération équitable comparable à celle des employés syndiqués dans l'ensemble de l'île de Montréal.

231261

RÈGLEMENT 2620 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2620 CONCERNANT LES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2620 intitulé: « Règlement 2620 concernant les taxes pour l'exercice financier 2024 de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

231262

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2621 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2621 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 559 000\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Mitch Kujavsky a donné avis de motion que le règlement 2621 à être intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 559 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Mitch Kujavsky a mentionné l'objet du règlement 2621 à être intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 559 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à de la Ville de Côte Saint-Luc ».

231263

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2621 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2621 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 559 000\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Mitch Kujavsky a déposé le projet de règlement 2621 à être intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 559 000\$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à de la Ville de Côte Saint-Luc ».

231264

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2622 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 114 000\$ POUR FINANCER EN PORTION LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU VIADUC SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Mike Cohen a donné avis de motion que le règlement 2622 à être intitulé: « Règlement 2622 autorisant un emprunt de 114 000 \$ pour financer en portion le coût des honoraires professionnels pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Mike Cohen a mentionné l'objet du règlement 2622 à être intitulé: « Règlement 2622 autorisant un emprunt de 114 000 \$ pour financer en portion le coût des honoraires professionnels pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte Saint-Luc ».

231265

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2622 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 114 000\$ POUR FINANCER EN PORTION LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU VIADUC SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Mike Cohen a déposé le projet de règlement 2622 à être intitulé: « Règlement 2622 autorisant un emprunt de 114 000\$ pour financer en portion le coût des honoraires professionnels pour la réfection du viaduc situé sur le chemin de la Côte Saint-Luc ».

231266

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2623 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2623 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 187 000\$, INCLUANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, POUR LA RECONSTRUCTION DE LA TOITURE ET LA RESTAURATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DU CENTRE AQUATIQUE ET COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 5794 AVENUE PARKHAVEN »

La conseillère Andee Shuster a donné avis de motion que le règlement 2623 à être intitulé: « Règlement 2623 autorisant un emprunt de 1 187 000\$, incluant les honoraires professionnels, pour la reconstruction de la toiture et la restauration de l'enveloppe du bâtiment du centre aquatique et communautaire situé au 5794 avenue Parkhaven » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseillère Andee Shuster a mentionné l'objet du règlement 2623 à être intitulé: « Règlement 2623 autorisant un emprunt de 1 187 000\$, incluant les honoraires professionnels, pour la reconstruction de la toiture et la restauration de l'enveloppe du bâtiment du centre aquatique et communautaire situé au 5794 avenue Parkhaven ».

231267

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2623 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2623 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 187 000\$, INCLUANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, POUR LA RECONSTRUCTION DE LA TOITURE ET LA RESTAURATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DU CENTRE AQUATIQUE ET COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 5794 AVENUE PARKHAVEN »

La conseillère Andee Shuster a déposé le projet de règlement 2623 à être intitulé: « Règlement 2623 autorisant un emprunt de 1 187 000\$, incluant les honoraires professionnels, pour la reconstruction de la toiture et la restauration de l'enveloppe du bâtiment du centre aquatique et communautaire situé au 5794 avenue Parkhaven ».

231268

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2624 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2624 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 117 000\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET REMPLACEMENT D'UN FILET DE PROTECTION POUR LE TERRAIN DE BASEBALL T3 (CAGE) AU PARC TRUDEAU SITUÉ AU 6975 CHEMIN MACKLE DANS LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Andee Shuster a donné avis de motion que le règlement 2624 à être intitulé: « Règlement 2624 autorisant un emprunt de 117 000\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et remplacement d'un filet de protection pour le terrain de baseball t3 (cage) au parc Trudeau situé au 6975 chemin Mackle dans la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

La conseillère Andee Shuster a mentionné l'objet du règlement 2624 à être intitulé: « Règlement 2624 autorisant un emprunt de 117 000\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et remplacement d'un filet de protection pour le terrain de baseball t3 (cage) au parc Trudeau situé au 6975 chemin Mackle dans la Ville de Côte Saint-Luc ».

231269

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2624 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2624 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 117 000\$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET REMPLACEMENT D'UN FILET DE PROTECTION POUR LE TERRAIN DE BASEBALL T3 (CAGE) AU PARC TRUDEAU SITUÉ AU 6975 CHEMIN MACKLE DANS LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Andee Shuster a déposé le projet de règlement 2624 à être intitulé: « Règlement 2624 autorisant un emprunt de 117 000\$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et remplacement d'un filet de protection pour le terrain de baseball t3 (cage) au parc Trudeau situé au 6975 chemin Mackle dans la Ville de Côte Saint-Luc ».

231270

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2625 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2625 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 188 000\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS »

Le conseiller Sidney Benizri a donné avis de motion que le règlement 2625 à être intitulé: « Règlement 2625 autorisant un emprunt de 188 000\$ pour l'achat de véhicules et d'équipements » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Sidney Benizri a mentionné l'objet du règlement 2625 à être intitulé: « Règlement 2625 autorisant un emprunt de 188 000\$ pour l'achat de véhicules et d'équipements ».

231271

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2625 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2625 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 188 000\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS »

Le conseiller Sidney Benizri a déposé le projet de règlement 2625 à être intitulé: « Règlement 2625 autorisant un emprunt de 188 000\$ pour l'achat de véhicules et d'équipements ».

231272

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2626 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2626 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 839 000\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES LOURDS ET D'ÉQUIPEMENT DE VÉHICULES LOURDS »

Le conseiller Sidney Benizri a donné avis de motion que le règlement 2626 à être intitulé: « Règlement 2626 autorisant un emprunt de 839 000\$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipement de véhicules lourds » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Sidney Benizri a mentionné l'objet du règlement 2626 à être intitulé: « Règlement 2626 autorisant un emprunt de 839 000\$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipement de véhicules lourds ».

231273

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2626 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2626 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 839 000\$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES LOURDS ET D'ÉQUIPEMENT DE VÉHICULES LOURDS »

Le conseiller Sidney Benizri a déposé le projet de règlement 2626 à être intitulé : « Règlement 2626 autorisant un emprunt de 839 000\$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipement de véhicules lourds ».

231274

**RÈGLEMENT 2398-7 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2398-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2398 SUR LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE »
- ADOPTION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc, adopte, par la présente, le règlement 2398-7 intitulé: « Règlement 2398-7 amendant le règlement 2398 sur le stationnement et la sécurité publique».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

231275

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire suppléant à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19 H 03, LE MAIRE SUPPLÉANT STEVEN ERDELYI A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

STEVEN ERDELYI
MAIRE SUPPLÉANT

PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE